



## Mise en demeure CAF - Quel recours possible lorsque nous n'avons pas de retours de la CAF?

Par **Laura.N**, le **13/07/2019** à **10:55**

Bonjour,

j'ai reçu une notification de dettes en Mars de la part de la CAF. J'ai directement contesté par le biais d'un courrier envoyé le lundi suivant la notification. Nous n'avons pas eu de réponses de la part de leur service. je me suis déplacée et la conseillère m'a expliqué que nous avons trop perçu à cause d'une mauvaise transmission des informations par les impôts et que le courrier envoyé n'a pas été transmis au bon service. J'ai renvoyé un courrier et suivant ses conseils, nous avons fait un premier versement.

Aujourd'hui, j'ai reçu une mise en demeure et nous ne savons toujours pas si notre situation est en cours de traitement. j'ai renvoyé un mail suite à cette mise en demeure. Est-ce que vous pourriez nous conseiller sur les démarches que nous pouvons mettre en oeuvre par la suite s'il vous plait ? Comment arranger cette situation sans avoir le retour de la CAF sachant qu'elle a des délais de traitement des dossiers très longs?

merci pour votre aide.

Cordialement,

Laura

Par **youris**, le **13/07/2019** à **11:03**

bonjour,

vous devez saisir le médiateur de votre CAF.

Salutations

Par **Visiteur**, le **13/07/2019** à **11:06**

Bonjour  
De la lecture

<https://aadac.org/litiges/>

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/>

Par **Laura.N**, le **13/07/2019** à **11:08**

Bonjour

Je vous remercie pour ce retour.

En effet nous en avons fait la demande en envoyant le premier courrier mais nous n'avons pas eu de réponse.

Est ce qu'il y a une phrase précise à mettre pour qu'ils comprennent ?

Cordialement

Laura N

Par **Laura.N**, le **13/07/2019** à **11:14**

Bonjour

Nous avons suivi les conseils de ce site. Mais la vraie problématique aujourd'hui est que nous n'avons aucune réponse.

Laura N

Par **ADUCAF**, le **25/09/2019** à **09:04**

Bonjour,

Afin de mieux vous répondre, veuillez remplir le formulaire sur notre site. Merci.

<http://www.aducaf.org/formulaire.html>

Cordialement

ADUCAF

Les juristes de l'association

Association de défense des usagers de la CAF

**SUR RENDEZ VOUS**

Immeuble Le Britannia,Bat B

20 Boulevard EUGENE DERUELLE

69003 LYON

TEL:07 81 97 58 40

[www.aducaf.org](http://www.aducaf.org)